



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/009

**Convention de partenariat
triennale 2015/2018 entre la
ville de Millau, L'Union
Nationale des Jeunesses
Musicales de France et
l'Association Régionale des
Jeunesses Musicales de
France Accompagnement
sur la saison culturelle du
Théâtre de la Maison du
Peuple**

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 27 janvier 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 15 janvier 2016
Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Millau par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple, poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant et souhaite sensibiliser le public à ces formes d'art, à travers des actions portant une attention toute particulière au jeune public,

Considérant que l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France par l'intermédiaire de son antenne Régionale Midi-Pyrénées est en mesure d'apporter sur l'ensemble du territoire une offre artistique originale fondée sur la création et la diffusion d'objets musicaux à destination du jeune public, une capacité de développement dans les zones isolées, des outils de partenariat avec les acteurs culturels, notamment en matière de résidences et d'accompagnement des jeunes artistes ainsi que des tarifs préférentiels sur les spectacles,

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention de partenariat afin de poser le cadre des obligations de chacune des parties,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal après avis favorable de la Commission Culture du 6 janvier 2016 :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant : à signer la convention ci-annexée ;
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le 27 JAN. 2016



Le Maire de Millau

~~Christophe SAINT-PIERRE~~



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
 étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
 après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
 Présents.....34
 Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/010

Avenants aux conventions
passées avec les
associations culturelles
subventionnées pour 2016

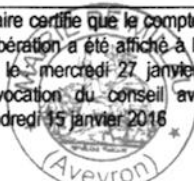
ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 15 janvier 2016
 Le Maire



Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,
 Considérant que l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
 Considérant que les associations et organismes suivants bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectif, qui prévoient l'établissement d'un avenant fixant la subvention annuelle. En conséquence, les associations ayant répondu à leurs obligations, il est proposé de verser, conformément à la délibération du 21 janvier 2016 les subventions suivantes:

Associations	Montant de la subvention municipale
L'Assosoi Convention du 02/04/2015, avenant n°1, échéance le 31/12/2017	- une subvention de 1000 euros, Les avantages financiers que la ville procure à l'association pour 2016 correspondent à un montant global de 4 166,52 €.
Millau en Jazz convention du 13/02/2014, avenant n°2, échéance 31/12/2016	- 19 700 € festival d'été Millau en Jazz - 7000 € programmation « hors été » Les avantages que la Ville procure à l'association pour 2016 correspondent à un montant total de 36 427,44 €.
PASSAGE à l'ART (convention Ville de Millau, Office du Tourisme Millau Grands Causses, 14/04/2015, avenant 1,	- 2 500 € pour le fonctionnement, - 2 500 € pour le salon des Arts et métiers d'arts

échéance 31/12/14)	Les avantages que la Ville procure à l'Association PASSAGE à l'ART correspondent pour 2016 à un montant de 9 573 €
THEATRE DE LA DOLINE (convention du 02/04/2015, échéance le 31/12/18)	- Théâtre : aide à la professionnalisation : 15000€. - Aide à l'aménagement du Théâtre : 1500 €. Les avantages financiers que la Ville procure à l'association pour 2016 correspondent à un montant total de 16 500 €.
ASSA-ATP (convention du 13/02/2014, avenant n°2 échéance 31/12/2017.	Théâtre : aide à la programmation de spectacles : 14 500 € Les avantages financiers que la Ville procure à l'association pour 2016 correspondent à un montant total de 17 000 €.

M.J.C – 2 conventions du 3 juillet 2013 (durée 4 ans échéance 31/12/2016)	
Convention fixant les objectifs et les moyens ainsi que la mise à disposition de locaux au profit de la M.J.C (article 5)	Fonctionnement de la MJC : 79814 € - au titre des actions de la MJC : 67 194 €, - au titre du carnaval : 7 620 €, - au titre de l'animateur cyber-jeune : 5000 €
Convention confiant à l'Association M.J.C la gestion du Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animations (article 6)	- CREA : 51 000 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission culture du 6 janvier 2016 :

1. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à venir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces opérations et à accomplir toutes les démarches en découlant,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions ci-dessus listées.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2016 du service Culture
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Accusé de réception

Reçu le 29 JAN. 2016

Pour extrait conforme
Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

